



9207

Ville de RIEDISHEIM

**RAPPORT
SUR LES ORIENTATIONS
BUDGETAIRES**

2017

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Table des matières

1- Dépenses réelles de fonctionnement :	3
2- Recettes réelles de fonctionnement :	4
3- Evolution de l'autofinancement	6
4- Evolution des bases, taux et produits des trois taxes	7
5- Dépenses et recettes réelles de fonctionnement : ratios de comparaison	8
6- Dépenses et recettes réelles d'investissement : ratios de comparaison	9
7- Evolution des dotations de l'Etat 2017.....	10
8- Loi de Finances 2017.....	10
9- Evolution des charges de personnel.....	14
10- Evolution des subventions versées.....	17
11- Tableau prévisionnel de la dette et de son annuité	18
12- Programme Pluriannuel d'Investissement	19
13- Investissements 2017	21
14- Budget EAU.....	31

1- Dépenses réelles de fonctionnement :

	2013	2014	2015	2016
Dépenses de fonctionnement - Détail				
011 - Charges à caractère général	2 806 924	2 770 046	2 570 644	2 338 431
012 - Charges de personnel	4 539 990	4 760 151	4 796 314	4 846 439
014 - Atténuations de produits	235 234	235 234	235 234	242 685
65 - Autres charges de gestion courante	924 096	946 359	872 632	814 637
655 - Participations	242 998	244 718	244 684	249 403
657 - Subventions	464 104	485 912	413 369	359 840
65 - Autres charges de gestion courante - divers	216 994	215 728	214 579	205 394
66 - Charges financières	440 483	432 060	422 385	395 749
67 - Charges exceptionnelles	25 846	76 541	20 416	47 585
Total des dépenses réelles de fonctionnement	8 972 573	9 220 391	8 917 625	8 685 526
<i>Variation par rapport à l'année précédente</i>	3,17%	2,76%	-3,28%	-2,60%
Dépenses réelles de fonctionnement sauf intérêts	8 532 090	8 788 331	8 495 240	8 289 777

Les données présentées pour 2016 sont provisoires, les comptes n'étant pas clos.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont constituées par le total des dépenses de fonctionnement, dont sont déduits les amortissements et les écritures d'ordre concernant les cessions d'actifs (constatations de plus ou moins-values).

Les charges réelles de fonctionnement diminuent de 2,60% en 2016. Le chapitre 011 marque la plus forte baisse. Les subventions versées (chapitre 65, nature 657) diminuent, en partie grâce à la minoration exceptionnelle de la subvention à l'UNION, compensée en partie par le versement direct aux autres associations. La subvention au CCAS reste identique à celle de 2015, soit 100k€

L'augmentation des charges de personnel est maîtrisée à 1% malgré la revalorisation de 0,6 du point d'indice de rémunération de la fonction publique en juillet 2016. La seconde augmentation de 0,6 point entre en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

2- Recettes réelles de fonctionnement :

	2013	2014	2015	2016
Recettes de fonctionnement - Détail				
Fiscalité				
73 - Impôts et taxes	7 056 873	7 245 925	7 258 904	7 523 718
Produit fiscal	5 388 944	5 440 135	5 601 817	5 560 855
7321 - Reversements de fiscalité EPCI	724 889	724 889	724 889	724 889
7325 - FPIC				218 379
73 - Autres produits fiscaux	943 040	1 080 901	932 198	1 237 974
Dont 7323 Fonds National de Garantie Individuelle de Ressource	400 188	413 422	413 422	413 422
Dotations et compensations				
74 - Dotations et participations	2 806 878	2 672 706	2 326 280	2 139 583
741 - Dotations globales	2 221 792	2 063 738	1 753 843	1 486 220
748 - Compensations fiscales	188 865	198 836	206 348	232 572
74 - Autres participations et subventions	396 221	410 132	366 089	420 791
Autres recettes de fonctionnement				
70 - Produits des services	679 939	622 648	674 845	388 371
75 - Autres produits de gestion courante	859 053	804 270	754 824	676 529
013 - Atténuations de charges	273 768	72 247	155 746	111 594
76 - Produits financiers	418	398	287	266
77 - Produits exceptionnels	177 219	636 511	710 918	481 108
775 - Produits des cessions	79 267	587 310	630 483	444 157
Total des recettes réelles de fonctionnement	11 854 149	12 054 704	11 881 804	11 321 169
<i>Variation par rapport à l'année précédente</i>	-6,33%	1,69%	-1,43%	-4,72%
<i>Recettes réelles de fonctionnement sauf fiscalité</i>	6 465 205	6 614 569	6 279 987	5 760 314

Les données présentées pour 2016 sont provisoires, les comptes n'étant pas clos.

Les recettes réelles de fonctionnement sont constituées par le total des recettes de fonctionnement, dont sont déduits l'excédent ordinaire reporté et les écritures d'ordre concernant les cessions d'actifs (constatations de plus ou moins-values).

Les recettes de fonctionnement continuent de s'effriter avec une baisse pour l'exercice 2016 de - 4,72%.

Une majeure part de cette diminution est la conséquence de la baisse de dotations (-270k€). La baisse des dotations d'Etat continue en 2017, avec une légère inflexion.

De plus, le produit des taxes ménages (TH, FB FNB) est inférieur de 130k€ aux estimations. Ce manque à gagner s'explique par l'augmentation du volume des abattements aux bases décidée par l'Etat et non compensé en 2016. Le manque à gagner n'est que transitoire. Le remboursement s'effectuera en 2017 pour un montant prévisionnel de 92k€.

Le produit des services connaît une forte baisse, notamment expliquée par l'externalisation de certaine opération « neutre » pour la collectivité (perception de sommes auprès d'un tiers, puis reversement de ces sommes à un second tiers, tel que le loyer du « Bois Gentil » de 100k€), et par la perception en 2015 de 190k€ de frais 2014 facturés à m2A.

Ce poste est tendanciellement à la baisse en 2015 et 2016 avec une stabilisation en 2017.

Il est à noter que l'année 2016 est marquée par une forte hausse des produits de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement (+145k€). Pour rappel, cette taxe s'applique lors d'une transaction immobilière. Le fort montant est dû au volume de transactions immobilières sur l'exercice.

La baisse des recettes réelles hors fiscalité est expliquée par la disparition de recettes qui donnaient lieu à reversement (neutre en termes d'équilibre budgétaire), et par une diminution des recettes exceptionnelles de cessions patrimoniales.

3- Evolution de l'autofinancement

	2013	2014	2015	2016
Capacité d'Autofinancement Brute	2 881 576	2 834 313	2 964 179	2 635 643
Remboursement du capital de la dette	486 151	511 385	511 050	589 552
Capacité d'Autofinancement Nette	2 395 425	2 322 928	2 453 129	2 046 091
Capacité d'Autofinancement Nette corrigée des ventes d'actifs	2 316 158	1 735 618	1 822 646	1 564 983

Les données présentées pour 2016 sont provisoires, les comptes n'étant pas clos.

La capacité d'autofinancement brute est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Une fois retranché le remboursement du capital de la dette, on obtient la capacité d'autofinancement nette qui représente la contribution, dégagée par la section de fonctionnement, à la réalisation des investissements. Ce montant peut encore être corrigé des ventes d'actifs afin de neutraliser ces recettes non récurrentes.

L'effort d'économie pour la deuxième année consécutive permet de préserver la capacité d'autofinancement de la collectivité mais à un niveau inférieur à celui de 2014. La continuation de cet effort d'économie sur les dépenses réelles d'investissement, conjuguée à un maintien du niveau des recettes de fonctionnement, malgré la baisse des dotations, permettront de maintenir des capacités de financement des investissements en adéquation avec la politique de la Ville.

4- Evolution des bases, taux et produits des trois taxes

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Fiscalité						
Bases						
Bases ménages						
Bases de TH	18 893 503	19 233 586	19 917 009	20 023 922	20 624 938	20 362 218
- THLV (Locaux Vacants)					338 619	253 398
Bases de FB	12 693 820	12 922 309	13 023 107	13 210 334	13 381 310	13 408 187
Bases de FNB	41 947	42 702	44 420	44 107	47 867	54 286
Valorisation base	2%	1,8%	1,8%	0,9%	0,9%	1,0%
Taux						
Taux ménage						
Taux de TH	15,09%	15,09%	15,09%	15,09%	15,09%	15,09%
- THLV (Locaux Vacants)					15,09%	15,09%
Taux de FB	17,91%	17,91%	17,91%	17,91%	17,91%	17,91%
Taux de FNB	52,50%	52,50%	52,50%	52,50%	52,50%	52,50%
Evolution des taux	3%	0%	0%	0%	0%	0%
Produits						
Produits ménages						
Produit de TH	2 851 030	2 902 348	3 005 477	3 021 686	3 112 303	3 072 659
- THLV (Locaux Vacants)					51 098	38 238
Produit de FB	2 273 463	2 314 385	2 332 438	2 365 971	2 396 593	2 401 406
Produit de FNB	22 022	22 419	23 321	23 156	25 130	28 500
Produit fiscal	5 174 354	5 279 084	5 388 944	5 440 135	5 585 124	5 540 803
Evolution du produit fiscal	7,90%	2,02%	2,08%	0,95%	2,67%	-0,79%
Reversements EPCI	724 889	724 889	724 889	724 889	724 889	724 889
Produit fiscal total	5 899 243	6 003 973	6 113 833	6 187 988	6 310 013	6 265 692

La dynamique fiscale pour l'exercice 2016 est exceptionnelle. La variation entre montants définitifs et prévisionnels de TH 2016 s'établit à -2,64 %. Cette variation est liée aux retours à exonération de TH décidés par l'article 75 de la loi de finances pour 2016.

Au total, la ville enregistre une baisse de -0,79% de son produit fiscal.

L'augmentation du volume d'exonérations TH en 2016 donnera lieu à augmentation de la compensation à percevoir en 2017 (versée avec un an de décalage). En 2017, les produits de fiscalités devraient revenir au niveau antérieur, auxquels s'ajoute l'augmentation des bases de fiscalité de 0,4%.

Afin de garantir un niveau de ressource suffisant pour la réalisation des projets d'investissement, la ville propose une augmentation des taxes de 5% (cf. présentation annexe).

5- Dépenses et recettes réelles de fonctionnement : ratios de comparaison

	2013	2014	2015	2016
Dépenses de fonctionnement par habitant				
Dépenses réelles de fonctionnement par habitant	709	738	718	701
Dépenses de personnel par habitant	359	381	386	390
Intérêts de la dette par habitant	35	35	34	36
Frais de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	50,60%	51,63%	53,78%	55,66%
Intérêts de la dette / Dépenses réelles de fonctionnement	4,90%	4,69%	4,74%	5,17%

- - Moyenne de comparaison

Dépenses réelles de fonctionnement par habitant - 10 000-20 000 habitants				
Dépenses réelles de fonctionnement par habitant - 10 000-20 000 habitants	1 204	1224	1223	
Frais de personnel par habitant - 10 000 - 20 000 habitants	636	661	664	
Intérêts de la dette par habitant - 10 000-20 000 habitants	35	35	45	
Frais de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	52,81%	53,98%	54,29%	
Intérêts de la dette / Dépenses réelles de fonctionnement	2,91%	2,86%	3,68%	

Recettes de fonctionnement par habitant				
Recettes réelles de fonctionnement par habitant	936	964	957	909
Produit fiscal par habitant	426	435	451	448
DGF par habitant	175	165	141	120
Produit fiscal / Recettes réelles de fonctionnement	45,46%	45,13%	47,15%	49,26%

- - Moyenne de comparaison

Recettes réelles de fonctionnement par habitant - 10 000-20 000 habitants				
Recettes réelles de fonctionnement par habitant - 10 000-20 000 habitants	1 337	1337	1355	
Fiscalité directe par habitant - 10 000-20 000 habitants	511	516	532	
DGF par habitant - 10 000-20 000 habitants	236	227	206	

6- Dépenses et recettes réelles d'investissement : ratios de comparaison

	2013	2014	2015	2016
Dépenses d'investissement par habitant				
Dépenses réelles d'investissement par habitant	624	277	261	375
Dépenses d'équipement par habitant	570	229	188	340
Remboursement en capital par habitant	38	41	43	47

- - Moyenne de comparaison

Strate des villes 10 000 – 20 000 habitants				
Dépenses réelles d'investissement par habitant - 10 000 - 20 000 habitants	518	457	427	
Dépenses d'équipement par habitant - 10 000 - 20 000 habitants	387	321	268	
Remboursement en capital par habitant - 10 000 - 20 000 habitants	85	88	93	

Recettes d'investissement par habitant

Recettes réelles d'investissement par habitant	237	86**	297	131
Subventions reçues par habitant	93	18	69	24
Emprunts contractés par habitant	84	0	4	4

- - Moyenne de comparaison

Strate des villes 10 000 – 20 000 habitants				
Recettes réelles d'investissement - 10 000 - 20 000 habitants	497	483	451	
Subventions reçues - 10 000 - 20 000 habitants	70	64	61	
Emprunts nouveaux - 10 000 - 20 000 habitants	95	84	79	

7- Evolution des dotations de l'Etat 2017

De 2012 à 2015 :

	2012	2013	2014	2015
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)				
DGF totale	2 260 098	2 216 177	2 063 738	1 753 843
Dotation forfaitaire	1 796 248	1 786 456	1 674 166	1 422 961
Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)	171 772	171 772	171 772	171 772
Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	292 078	257 949	217 800	159 110

De 2016 à 2019 :

	2016	2017*	2018*	2019*
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)				
DGF totale	1 486 220	1 379 181	1 373 245	1 367 344
Dotation forfaitaire	1 171 249	989 607	977 768	966 070
Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)	171 772	171 772	171 772	171 772
Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	143 199	128 879	115 991	104 392

Entre 2015 et 2016, la baisse est de 267 623 €, soit une diminution de 15%.
Entre 2012 et 2016, la baisse est de 773 878€, soit une diminution de 34%.

Ainsi, selon les estimations réalisées, les dotations perçues en 2017 devraient être en baisse de 913k€ par rapport à 2011.

La loi de Finances pour 2017 diminue le nombre de communes éligibles à la DSU. La Ville est potentiellement touchée par cette mesure et pourrait sortir du dispositif dès 2017. L'éligibilité étant fonction d'une comparaison avec l'ensemble des autres communes, il n'est pas possible d'évaluer les risques de sortie. Une garantie de 50% du montant est prévue l'année de sortie du dispositif.

En 2016, la Ville a perçu 218k€ de FPIC. Le calcul de cette somme est fait au niveau de l'agglomération. Cette somme est exceptionnelle et il n'existe aucune garantie de pérennisation dans le temps de cette ressource pour la Ville.

8- Loi de Finances 2017

Sources :

- *Cabinet Michel Klopfer : Christian Escallier & Céline Bacharan, Directeur général et consultante associée*
- *La Gazette des Communes <http://www.lagazettedescommunes.com/481263/lois-de-finances-pour-2017-la-synthese-des-mesures-relatives-aux-collectivites-locales/>*
- *Caisse des Dépôts : Localtis.info*

a. Introduction :

Dans un climat persistant d'austérité, cette loi de finances se révèle comparativement favorable au bloc communal : allègement ciblé de la ponction additionnelle sur la DGF, siphonage des dotations des deux autres blocs, reconduction du fonds d'investissement.

Le « maillon faible » financier que sont les départements suscite toujours peu de compassion. Le nième fonds de soutien exceptionnel (200 M€ cette année) apparaît anecdotique face à la nouvelle tranche de contribution au redressement (-1 148 M€) et à la ponction sur les nouvelles variables d'ajustement (-241 M€). Certes mieux portantes, les régions n'ont pas été épargnées non plus. A ceci près que l'Etat leur a concédé une faveur de taille : le remplacement de l'inerte DGF (et de la DGD corse) par une quote-part de TVA, sur laquelle 2% à 3% d'évolution annuelle peuvent être attendus. Mais la mesure est programmée pour 2018 et, d'ici là ...

La loi de finances comporte, comme à l'ordinaire, de multiples mesures relatives aux dotations, parmi lesquelles l'abrogation de l'essentiel de la réforme de la DGF du bloc communal votée en 2016 avec effet en 2017 (seule subsiste une refonte de la DSU), des dispositions d'accompagnement de la vague de fusions intercommunales parmi lesquelles une nouvelle stabilisation de l'enveloppe de FPIC, ainsi que le cortège habituel de mesures fiscales. Parmi elles, rien sur la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, qui entrera donc bien en vigueur en 2017 malgré les velléités de quelques parlementaires. La LFR 2015 en avait, il est vrai, bien adouci les effets.

b. La DGF 2017 :

La ponction additionnelle sur la DGF est répartie comme l'an dernier, mais avec une division par 2 de l'effort du bloc communal, qui aboutit à faire des départements les premiers contributeurs, soit :

- Communes : 725 M€ (27,5%)
- EPCI à fiscalité propre : 310 M€ (11,8%)
- Départements : 1 148 M€ (43,6%)
- Régions : 451 M€ (17,1%)

Une fois le prélèvement éclaté entre les quatre grandes catégories de collectivités, celui-ci est réparti au niveau individuel, en vertu des clefs arrêtées en 2014 :

- entre communes : les recettes réelles de fonctionnement N-2 nettes des produits exceptionnels, des reversements fiscaux (chapitre 014) et des remboursements au titre de mutualisations de personnel avec l'EPCI,
- entre EPCI : les recettes réelles de fonctionnement N-2 nettes des produits exceptionnels, des reversements fiscaux, notamment aux communes (chapitre 014) ainsi que des remboursements au titre de mutualisations de personnel avec les communes,
- entre départements : un indice mêlant 70% de revenu moyen par habitant et 30% de taux de taxe foncière (inversé), avec pondération finale par la population,
- entre régions : les recettes réelles totales N-2 hors emprunts.

En 2017, la DGF sera ponctionnée une nouvelle fois de 2,63 Mds € après division par 2 de l'effort du bloc communal.

c. La réforme de la DSU :

La réforme de la DSU reprend dans ses grandes lignes le projet avorté du PLF 2016, avec quelques aménagements. Il est renoncé à la fusion DSU-DNP (dotation nationale de péréquation) envisagée dans le projet initial. La DNP bénéficie donc encore d'un sursis, en attendant la réforme globale.

Seules seront éligibles les 2/3 des communes de plus de 10 000 habitants, au lieu des 3/4 aujourd'hui : une grosse centaine de communes sortiraient du dispositif (de 742 à 659 communes éligibles). Les communes perdant l'éligibilité en 2017 percevront toutefois une garantie spécifique à hauteur de 90 % en 2017, 75 % en 2018 et 50 % en 2019.

Rappelons que la détermination de l'éligibilité à la DSU dépend d'un classement des communes (le « rang DSU ») fondé sur un indice synthétique composé de 4 critères : potentiel financier, revenu par habitant, proportion de logements sociaux, proportion de bénéficiaires d'aides au logement.

La réforme prévoit de remanier le calcul de cet indice : le poids du potentiel fiscal est réduit de 45 % à 30 % au profit du critère revenu par habitant relevé de 10 % à 25 % ; la pondération des critères logements social (15%) et bénéficiaires d'aide au logement (30%) reste inchangée.

Parallèlement, afin d'éviter des effets d'aubaine du nouvel indice synthétique pour des communes très riches mais dont le revenu par habitant serait modeste, seront dorénavant exclues les communes dont le potentiel financier est supérieur à 2,5 fois la moyenne (seules quelques communes seraient concernées).

Comme c'est déjà le cas aujourd'hui, seule la croissance annuelle de l'enveloppe ferait l'objet d'une répartition, mais celle-ci ne serait plus concentrée sur les 250 premières communes (suppression de la « DSU cible »).

En effet, depuis 2009, seules les communes des 250 premiers rangs bénéficiaient du dynamisme de l'enveloppe globale (DSU cible) ; la dotation des communes des rangs 251 à 495 était indexée sur l'inflation, et celles des rangs 496 à 742 était figée. Ce système produisait donc un effet de seuil (assez injuste) autour du rang 250.

Dorénavant la croissance annuelle de l'enveloppe de DSU (180 M€ en 2017) sera répartie entre 660 communes éligibles.

La réforme de la DSU va se traduire par l'éviction d'une centaine de communes, mais la croissance annuelle de l'enveloppe sera dorénavant répartie entre toutes les communes éligibles et non plus seulement aux 250 premières.

d. FPIC :

L'article 143 LFI maintient le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (Fpic) à un milliard d'euros en 2017. À compter de 2018, les ressources du fonds sont fixées à 2 % des recettes fiscales des communes et de leurs groupements à fiscalité propre, soit le pourcentage prévu à l'origine à partir de 2016. Il s'agit de tenir compte des fortes évolutions de la carte intercommunale et de ses incidences sur les contributions et attributions au titre du FPIC.

Par ailleurs, l'article introduit une nouvelle méthode de calcul de la garantie accordée aux ensembles intercommunaux qui perdent leur éligibilité au Fonds. Il apporte également une solution à la situation des communes riches qui se trouvent dans des intercommunalités pauvres et en tirent un effet d'aubaine.

Un amendement adopté par l'Assemblée nationale lors de la discussion en nouvelle lecture limitait à plus ou moins 10% par rapport à 2016 (à l'échelle des ensembles intercommunaux) les contributions au Fpic, mais également par souci d'équilibre global, les attributions versées au titre du fonds.

Ces dispositions ont finalement été supprimées lors d'une seconde délibération, quelques minutes seulement avant le vote final sur l'ensemble du texte.

e. Le fonds de soutien à l'investissement des communes :

Il est doté de 816 M€ en autorisations d'engagement (AE) et de 357 M€ en crédits de paiement (CP).

Pour sa première édition en 2016, le fonds était doté de 800 M€ en AE et comprenait deux enveloppes, réparties par les Préfets :

- « Investissements prioritaires » : 500 M€ en AE, répartis par régions selon la population et couvrant un champ très large d'interventions.
- « Bourgs centres » : 300 M€ en AE, répartis par régions selon la population des aires urbaines de moins de 50 000 habitants.

Le fonds 2017 sera réparti différemment :

- L'enveloppe « investissements prioritaires » est divisée en trois : la première (nouveau) est dévolue « au financement d'opérations inscrites dans les contrats Etat-métropoles » (150 M€), la seconde (430 M€) est répartie comme l'enveloppe « investissements prioritaires » de 2016, et la troisième (20 M€) est consacrée au « soutien des grandes priorités d'aménagement du territoire ».
- La seconde enveloppe dotée de 216 M€ reste dédiée à la ruralité.

Le fonds de soutien à l'investissement des communes et EPCI est reconduit en 2017 pour 816 M€.

f. Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires

L'article 97 LFI autorise les communes situées dans les zones immobilières tendues à moduler la majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires créée par la loi de finances rectificative de fin 2014. Au lieu de s'élever à un taux unique de 20%, la taxe pourra être comprise entre 5% et 60% à condition que les taux de la taxe d'habitation et de la majoration ne dépassent pas un certain seuil. Certains des contribuables visés pourront continuer à obtenir un dégrèvement, par exemple s'ils sont contraints de résider dans un lieu distinct de leur habitation principale pour des raisons professionnelles. Exceptionnellement, les communes peuvent délibérer jusqu'au 28 février prochain pour "instituer ou moduler la majoration de taxe d'habitation due à compter de 2017".

g. Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives des locaux d'habitation

L'article 99 LFI fixe à 0,4% en 2017 le taux de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives qui entrent dans le calcul des impôts locaux. Ce chiffre correspond au taux d'inflation constaté sur les douze mois précédant le vote de la mesure et non au taux de l'inflation prévisionnelle, qui était utilisé jusque-là pour la revalorisation annuelle forfaitaire. Limitée donc à 0,4% en 2017, celle-ci doit générer 88,8 millions d'euros de recettes supplémentaires de taxe d'habitation et un produit supplémentaire de taxe sur le foncier bâti de 123,4 millions d'euros. Si le Parlement avait revalorisé les valeurs locatives du taux d'inflation prévisionnelle (+ 0,8%), les recettes supplémentaires en 2017 seraient deux fois plus importantes. L'article pérennise le nouveau mode de mise à jour forfaitaire des valeurs locatives des locaux d'habitation : il sera désormais égal au dernier taux constaté d'inflation annuelle et non au taux de l'inflation prévisionnelle.

9- Evolution des charges de personnel

ANNEES	MONTANT	%
1996	2.870.508	+ 4,07 %
1997	2.921.264	+ 1,77 %
1998	3.040.201	+ 4,08 %
1999	3.254.438	+ 7,05 %
2000	3.522.675	+ 8,25 %
2001	3.505.069	- 0,50 %
2002	3.638.834	+ 3,82 %
2003	3.717.119	+ 2,15 %
2004	3.765.889	+ 1,31 %
2005	3.930.431	+ 4,36 %
2006	4.154.882	+ 5,71 %
2007	4.359.779	+ 4,93 %
2008	4.432.389	+ 1,67 %
2009	4.461.542	+ 0,66 %
2010	4.291.536	- 3,81 %
2011	4.382.462	+ 2,11 %
2012	4.334.385	- 1,09 %
2013	4.539.990	+ 4,74 %
2014	4.760.151	+ 4,84 %
2015	4.796.314	+ 0,76%
2016	4.829.493	+ 1,05 %
2017	Objectif : 4.895.000	+ 1,00%

Ces chiffres ne tiennent pas compte des remboursements perçus en cas de congés de maladie.

Pour l'année 2017, les éléments de rémunération qui figureront dans le budget primitif de l'exercice tiennent compte de la situation statutaire de l'ensemble du personnel actuellement en poste au plan des effectifs de la Ville.

Au 31 décembre 2016 :

128 agents étaient rémunérés par la Ville, dont :

- 83 agents à temps plein
- 45 agents à temps partiel et à temps non complet

Soit 107 équivalents temps plein au 31 décembre 2016.

Pour rappel, cette répartition était la suivante au 31 décembre 2015 :

133 agents étaient rémunérés par la Ville, dont :

- 79 agents à temps plein (dont 1 agent par le Centre de Gestion pour l'EPI)
- 54 agents à temps partiel et à temps non complet (dont 8 agents à temps non complet mis à disposition par le Centre de Gestion, 7 agents à temps partiel, 39 agents à temps non complet) = 29 équivalents temps plein

Soit 108 équivalents temps plein au 31 décembre 2015.

Une partie des départs à la retraite n'ont pas donné lieu à remplacement de personnel. Sont concernés les postes suivants :

- Menuisier
- Concierge Bartholdi (une partie des tâches est assurée par un agent CTM)
- Cellule des moyens généraux (restructuration suite départ agent BEB)

Au cours de l'année 2016, il y a eu des périodes de tuilages :

- BEV (départ à la retraite)
- Direction Générale (longue maladie)
- Communication

Les recrutements 2017 prévus sont :

- 1 agent Démocratie participative
- 1 agent régisseur / culture
- 1 agent police municipale (ASVP)

En 2016 est instauré le CET (Compte Epargne Temps). Synthèse :

ENTITE		NOMBRE DE JOURS DEPOSES	TOTAL PROVISIONS	NOMBRE DE JOURS A INDEMNISER	TOTAL PROVISIONS	NOMBRE DE JOURS NON INDEMNISABLES	TOTAL PROVISIONS
CTM	Catégorie A	13,00	1 625,00 €	0,00	0,00 €	13,00	1 625,00 €
	Catégorie B	118,00	9 440,00 €	0,00	0,00 €	118,00	9 440,00 €
	Catégorie C	151,00	9 815,00 €	13,00	845,00 €	138,00	8 970,00 €
	TOTAL	282,00	20 880,00 €	13,00	845,00 €	269,00	20 035,00 €
MAIRIE	Catégorie A	249,00	31 125,00 €	141,00	17 625,00 €	108,00	13 500,00 €
	Catégorie B	140,50	11 240,00 €	0,00	0,00 €	140,50	11 240,00 €
	Catégorie C	198,50	12 902,50 €	40,00	2 600,00 €	158,50	10 302,50 €
	TOTAL	588,00	55 267,50 €	181,00	20 225,00 €	407,00	35 042,50 €
TOTAL		870,00	76 147,50 €	194,00	21 070,00 €	676,00	55 077,50 €

BILAN 2016	REGIME IRCANTEC		REGIME CNRACL	Total
	Non titulaires	Titulaires	Titulaires	
Traitement		280 882,62 €	1 951 433,89 €	2 259 850,12 €
Nouvelle Bonification Indiciaire			2 301,77 €	2 301,77 €
Indemnité chômage	10 219,29 €		344,04 €	10 563,33 €
Indemnité de licenciement		17 373,32 €		17 373,32 €
Indemnités diverses (indemnité de résidence, de difficulté administrative, travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants, exceptionnelle dégressive, travail de nuit, utilisation langue étrangère, élection forfait)	232,75 €	3 241,84 €	30 920,52 €	34 395,11 €
Gratification stagiaire	2 673,24 €			2 673,24 €
Primes	2 790,00 €	49 537,82 €	482 778,92 €	535 106,74 €
Congés payés	774,86 €	46,21 €		821,07 €
Supplément familial de traitement		1 346,50 €	24 106,64 €	25 453,14 €
Participation employeur prévoyance	60,14 €	1 805,86 €	13 181,52 €	15 047,52 €
Participation employeur mutuelle		2 200,04 €	26 363,83 €	28 563,87 €
Astreintes			23 547,11 €	23 547,11 €
Médailles d'honneur régionale, départementale et communale		400,00 €	3 500,00 €	3 900,00 €
Participation transport		544,50 €	1 681,90 €	2 226,40 €
Heures complémentaires/supplémentaires	1 991,31 €	24 732,41 €	35 250,66 €	61 974,38 €
Avantages en nature		1 959,90 €	6 436,37 €	8 396,27 €
CHARGES PATRONALES	12 859,73 €	142 197,55 €	1 044 845,79 €	1 199 903,07 €
PENSIONS RETRAITES (régime spécifique)				44 290,44 €
VACATIONS SAPEURS-POMPIERS				46 819,82 €
INDEMNITES ELUS + CHARGES				209 445,08 €
MISES A DISPOSITION CDG68				315 927,75 €
ASSURANCE STATUTAIRE				145 058,81 €
TOTAL	59 134,93 €	526 268,57 €	3 646 692,96 €	4 993 638,36 €

	heures	valeur en €	heures	valeur en €	heures	valeur en €	heures	valeur en €
Heures complémentaires	200,75	1 991,31	2 253,50	22 935,48	101,00	1 200,39	2 555,25	26 127,18
Heures supplémentaires avant 14 heures			103,00	1 288,30	845,75	13 438,86	948,75	14 727,16
Heures supplémentaires après 14 heures			40,00	508,63	233,00	3 374,86	273,00	3 883,49
Heures supplémentaires DJF					350,00	8 714,39	350,00	8 714,39
Heures supplémentaires nuit					268,25	8 522,16	268,25	8 522,16
TOTAL HEURES COMP./SUP.	200,75	1 991,31	2 396,50	24 732,41	1 798,00	35 250,66 €	4 395,25	61 974,38

Avantage en nature logement				3 agents	5 400,29	3 agents	5 400,29
Avantage en nature véhicule				1 agent	1 036,08	1 agent	1 036,08
Avantage en nature nourriture			3 agents	1 959,90		3 agents	1 959,90
TOTAL			1 959,90 €		6 436,37 €		8 396,27 €

	agents	nbre jours	agents	nbre jours	nbre agents	nbre jours	nbre agents	nbre jours
Maladie ordinaire			13	1085	40	1130,5	53	2215,5
Accident du travail			2	11	10	551	12	562
Enfant malade			2	3	14	34	16	37
Congé de longue maladie					3	680	3	680
Congé de longue durée					1	136	1	136
TOTAL DES ABSENCES			17	1 099	68	2 531,5	85	3630,5

Taux absentéisme 2016	14,74 %	Soit (3630,5 j x 100)/ 109 ETP x 226 j (253 j. ouvrés en 2016 – 27 jours de congés payés).
------------------------------	----------------	--

Le taux d'absentéisme, en voie d'amélioration par rapport à 2015 (16,81%), est fortement marqué par les 4 agents en congés de longue maladie ou de longue durée.

10- Evolution des subventions versées

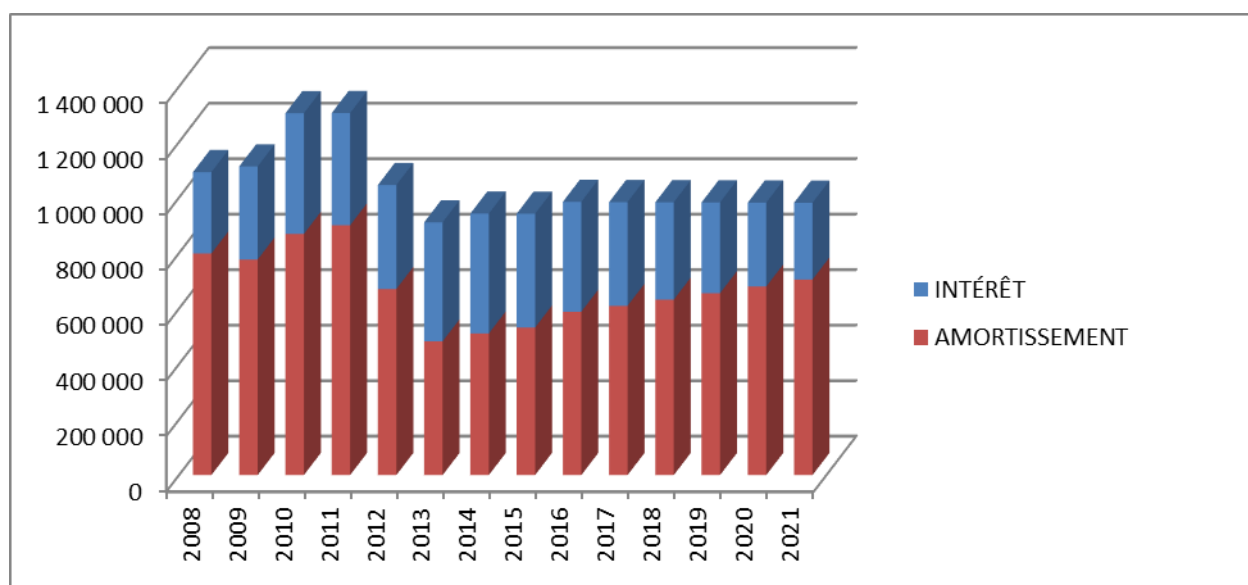
<u>Année</u>	<u>Montant</u>	<u>Variation</u>
2011	517.148 € Dont : CCAS 160.000 € Association Musique Municipale Union 104.900 € OMSAP 37.000 €	
2012	483.158 € Dont : 160.000 € pour le CCAS	- 6,57 %
2013	464.103,87 € Dont : 150.000 € pour le CCAS	- 3,94 %
2014	485.912,30 € Dont : 150.000 € pour le CCAS	+ 4,70 %
2015	413 369 € Dont : 100.000 € pour le CCAS 38.000 € OMSAP 95.000 € Association Musique Municipale Union 29 000 € Amicale du Personnel	- 14,93 %
2016	359 840 € Dont : 100.000 € pour le CCAS 10.000 € pour l'UNION 91.000 € Association Musique Municipale Union 23.000 € Amicale du Personnel	- 12,95 %
<u>Prévision :</u>		
2017	400 000 € Dont : 100.000 € pour le CCAS	+ 11,16 %

11- Tableau prévisionnel de la dette et de son annuité

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2008	798 393	292 998	1 091 391	8 348 244
2009	776 586	335 307	1 111 893	7 571 162
2010	868 750	434 943	1 303 693	10 515 462
2011	900 155	404 047	1 304 202	9 615 307
2012	670 510	374 529	1 045 039	10 769 797
2013	481 715	428 721	910 436	11 350 611
2014	510 086	432 035	942 121	10 840 526
2015	531 414	410 053	941 467	10 809 111
2016	588 483	395 749	984 232	10 220 629
2017	620 572	373 748	994 320	9 610 856
2018	631 979	350 925	982 904	8 978 877
2019	655 143	327 145	982 288	8 323 734
2020	679 306	302 366	981 672	7 644 428
2021	704 511	276 545	981 056	6 939 918

L'annuité reste ensuite constante jusqu'à l'exercice 2024.

Evolution de l'annuité de dette sans emprunt nouveau :



12- Programme Pluriannuel d'Investissement

La Ville porte de nouveaux projets d'investissements pour la période 2017 – 2020. Ces projets sont l'aménagement de la rue de Mulhouse (estimé à 2 500 000 €), et la rénovation énergétique de bâtiments communaux, avec en 2017 le regroupement des chaufferies mairie et école Lyautey (400 000 €), en 2018 et 2019 la rénovation BBC des écoles élémentaires Bartholdi I et II (pour 450 000 € chacune) et en 2021 la rénovation BBC de l'école maternelle Clemenceau (300 000€).

La Ville envisage des réflexions, certaines déjà très avancées, concernant la construction du bâtiment associatif rue de la Charte (estimé à 2 715 000 €), le restaurant périscolaire intergénérationnel sur le site Lyautey (pour le compte de la m2A), et l'aménagement du Cité Hof (Bibliothèque et Agora).

A plus longue échéance, entre 2022 et 2024, la rénovation ou reconstruction du COSEC est à prévoir et nécessite la préservation d'une capacité d'endettement suffisante.

Le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) est un document permettant de donner une vision prospective et synthétique sur les perspectives financières de la Ville. Ce projet ROB PPI 2017 se base sur une série d'hypothèse qui est listé ci-dessous :

Pour les dépenses de fonctionnement :

- Augmentation des dépenses de personnel de 1% par an ;
- Diminution des dépenses réelles de fonctionnement de 2% par an, jusqu'à obtention d'une économie annuelle de 750 000 € ;

Pour les recettes de fonctionnement :

- Stabilisation de la baisse des dotations en 2017 ;
- Augmentation des bases de fiscalités de 0,4% par an (augmentation PLF) ;

Pour les éléments ponctuels :

- Ventes d'actifs basées sur notre patrimoine (250k€ pour le 70 rue Général de Gaulle, 545k€ pour le terrain Lorraine, 250k pour le 291-295 rue de Bâle)

Pour l'investissement, le niveau minimum annuel est fixé à 3 000 000 €.

Il est rappelé que le FCTVA et les subventions sont des recettes dynamiques qui peuvent évoluer proportionnellement avec le niveau des dépenses d'investissements.

Afin d'équilibrer les comptes de la collectivité, une augmentation de 5% des taux de fiscalité sera proposé lors du vote du budget primitif 2017.

Tableau : Prospective 2017 – 2020 avec augmentation de la fiscalité

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes réelles de fonctionnement	11 881 806	11 289 141	11 056 220	11 057 420	11 060 166	11 086 326
Dépenses réelles de fonctionnement	8 917 627	8 653 498	8 556 468	8 482 572	8 508 209	8 533 341
Epargne brute corrigée des ventes d'actifs	2 333 696	2 635 643	2 499 752	2 574 848	2 551 957	2 552 985
Total Amortissement de la dette :	531 414	588 482	620 572	642 779	665 943	690 105
Epargne nette corrigée des ventes d'actifs	1 802 282	1 564 983	1 879 180	1 932 069	1 886 014	1 862 880
C2	16%	14%	17%	17%	17%	17%
Recettes globalisées d'investissement	5 488 510	3 784 367	3 809 099	3 082 069	2 786 014	2 762 880
Epargne nette corrigée des ventes d'actifs	1 802 282	1 564 983	1 879 180	1 932 069	1 886 014	1 862 880
Recettes réelles d'investissement :	3 186 228	1 844 384	1 134 919	900 000	900 000	900 000
Vente d'actif :		375 000	795 000	250 000	0	0
Dépenses d'investissement Priorité 1 et 2 :	3 236 126	5 299 946	4 615 258	3 000 000	3 000 000	3 000 000
SOLDE	-	1 515 579	806 159	82 069	213 986	237 120
Resultat N-1		2 893 088	1 377 509	571 350	653 419	439 433
Resultat de l'exercice	2 893 088	1 377 509	571 350	653 419	439 433	202 313

13- Investissements 2017

Détail des restes à réaliser 2016

Restes à réaliser en recettes :

Intitulé	RAR proposé	Remarque
DETR Ecole Schweitzer	217 500 €	Demande solde en 2016
Total :	217 500 €	

Restes à réaliser en dépenses :

Etat des restes à réaliser de 2016 Budget Ville - Dépenses

Intitulé	RAR proposé	Remarque
Sécurisation des Ecoles	135 000 €	Projet de sécurisation des écoles
Cimetière	90 000 €	
Mulhouse MOE	75 000 €	Marché en cours
Réfection Pont Canal	61 300 €	Marché en cours
Eclairage public Ile Napoléon	60 000 €	
Terrain de tennis	60 000 €	
Protection sol COSEC	45 000 €	Bon de commande en cours
Acquisition 1/3 BOEHRER - rue du Gal de Gaulle	40 000 €	
logiciel SIRIUS	25 000 €	Bon de commande en cours
Ecole Lyautey I : Travaux PMR/ Sécurité	15 650 €	Marché en cours
Etude regroupement chaufferies	7 750 €	Bon de commande en cours
GED	6 600 €	Marché en cours
Marquage routier	5 900 €	Bon de commande en cours sur marché
Travaux de voirie courants	5 650 €	Bon de commande en cours sur marché
Entretien équipement éclairage public	4 700 €	Bon de commande en cours sur marché
Branchement électrique station Vélo Cité	1 400 €	
Total :	638 950 €	

Projection sur les recettes de la section d'investissement pour 2017

Budget Ville

Virement de la section de fonctionnement	2 570 000 €
- Dont reprise du résultat 2016 (estimation prudente)	750 000 €
-	D
ont excédents des recettes réelles de fonctionnement par rapport aux dépenses (Capacité d'autofinancement net corrigée des ventes d'actifs)	1 820 000 €
Compensation T.V.A.	630 000 €
Taxe d'aménagement	100 000 €
Subventions	640 000 €
Cessions immobilières (Terrains rue de Lorraine, immeubles rue de Bâle)	795 000 €

TOTAL GENERAL 4 735 000 €

Nota :

- Bien évidemment, à ce stade de la prévision budgétaire il ne peut s'agir que de grandes masses, ni le résultat de l'exercice 2016 ni le budget de fonctionnement n'étant notamment connus à ce jour ;
- Les hypothèses retenues se veulent donc prudentes ;

Enveloppe d'investissement 2017 :

La prospective mentionnait un programme de travaux de 7.03M€. En ajoutant le remboursement de la dette pour 2017 de 620k€ et des dépenses imprévues de 200k€, cela donne une enveloppe d'investissement de 7.84M€.

Après paiement des amortissements d'emprunts et provisionnement des dépenses imprévues, le disponible pour financer les investissements 2017 est de 4 535 000€

Dépenses d'investissement 2017

Les propositions de dépenses d'investissement pour 2017 sont récapitulées dans le tableau ci-joint.

Objet	Demande	Décision
TOTAL :	6 966 285	4 615 258
Priorité 1 :	399 000	399 000
Eclairage public	136 000	136
Marquage et entretien de voirie	105 000	105
ADAP	158 000	158
Priorité 2 :	3 805 588	2 585 588
Acquisitions foncières	1 861 488	1 061
Travaux de voirie	1 879 100	1 459
Autres Immobilisations corporelles	0	0
Conformité trottoir et arrêts de bus PMR	35 000	35
Espaces verts	0	0
Frais d'insertion	30 000	30
Priorité 3 :	2 761 697	1 630 670
Dépenses imprévues	200 000	200
Matériel informatique	129 600	92
Bâtiments	1 552 500	795
Eclairage public	123 500	124
Ecoles, périscolaires et aires de jeux	69 300	34
Sapeurs-Pompiers	43 030	19
C.T.M. : Espaces verts	8 500	9
C.T.M. : Garage et Magasin	75 700	56
C.T.M. : Bâtiment	37 100	0
C.T.M. : Eclairage Public	66 577	60
L'Aronde	120 400	75
Bibliothèque - matériel	50 600	26
Grange	166 990	29
Equipements sportifs et aires de jeu	68500	63
Autres services	49400	49

OBJET	MONTANT
-------	---------

Charges Financières Particulières	MONTANT
Remboursement part du capital de la dette ville	620 572
Dépenses imprévues	200 000
TOTAL (en K€ pour les totaux par priorité)	820 572

DIVERS	MONTANT
Publication annonces dans la presse	30 000
TOTAL (en K€ pour les totaux par priorité)	30 000

ACQUISITIONS FONCIERES	MONTANT
BLEPP PFANTZER (ancienne zone NA)	14 280
FURST - quai du Rhône	2 000
frais actes notariés et PV d'arpentage	30 000
alignements divers - régularisations foncières (Narcisses - Jardins, Bûcherons.....)	15 000
RITTER - Jardins de Cassiopée	5 000
terrains ETAT - rue de Bâle	75 000
FUCHS - BE n° 277 - BI n° 118 (ancienne zone NA)	24 040
SCCV Cœur de Ville - 10 m ²	1 000
DORNER - BX n° 482 et n° 483 rue des Merles	1 500
Chemins de randonnées + arpentage - (OTT, HENNER-BEHR-SCHMELTZ, NICOLAS.....)	40 000
BEHR - BE n° 262 - 5 a 72	1 200
locaux professionnels (SCI LMH - SCI BEROM, ZAHN) - zone industrielle éco-quartier	600 000
SCHLEGEL - rue des Vignerons	2 000
DAENTZER - BH n° 19, de 5 a 84 ca – lieudit « Rossburg » (zone Nc)	1 168
consorts BEDELEK 15 rue de l'Ecole	46 100
terrains SNCF, rue Donat Blumstein	180 000
Conseil Départemental délaissé rue de Bâle	9 800
ETAT, parcelle AP n° 86, rue de Bâle	8 000
parcelle terrain JOST 15 quai du Rhône	3 900
échange VILLE/OTT	1 500
STEPHANIE INVESTISSEMENTS 55 rue de la Hardt	800 000
TOTAL (en K€ pour les totaux par priorité)	1 861 488

MATERIEL - INFORMATIQUE	MONTANT
Achat matériel informatique	13 000
8 Vidéoprojecteurs Ecole LYAUTEY	10 000
3 Supports vidéoprojecteurs + 3 ordinateurs portables+ 2 Ordinateurs administratifs Ecole BARTHOLDI (directrice et enseignants)	6 000
Liaison fibre inter-bâtiments + câblage + infrastructure réseau + Wifi	7 000
Mise à jour hardware et software de l'infrastructure téléphonique de la Mairie (autocom en place depuis 7 ans)	7 500
Réseau	4 000
Réseau	2 000

Logiciel	2 700
Projet RH	40 000
TOTAL (en K€ pour les totaux par priorité)	92 200

BATIMENT	MONTANT
Mairie : Aménagement de l'accueil	60 000
Réparation lourde patio service marché	12 000
CCAS : En cours recherche traitement humidité cave	2 500
CCAS : Films extérieur anti-chaleur triangle vitré	2 000
Maisons des associations : chaises	6 000
Concours architectes	30 000
Lancement étude Maîtrise d'œuvre 2017	60 000
Annexe Lyautey II : Réfections des salles de classe et couloirs+ désamiantage avant travaux	30 000
Bartholdi I : Remplacement des châssis par alu double vitrage	200 000
Bartholdi I : Isolation du bâtiment extérieur	250 000
Pasteur : Réfection totale du local sanitaire	25 000
Mermoz : Remplacement centrale SSI	5 000
Mise en place de panneaux "liberté égalité fraternité" drapeau européen et France sur plexi	2 000
Eglise Ste Afre - Restauration de 4 vitraux	6 000
Eglise Ste Afre - Mise en place d'une gouttière autour du clocher	25 000
Calvaires	5 000
Diagnostic avant démolition 8 et 10, rue Foch	1 500
Démolitions 15 rue de l'école et 17 quai du Rhône	50 000
Alsatexiles : Aménagement des locaux pour des associations	20 000
Remplacement des extincteurs	3 000
TOTAL (en K€ pour les totaux par priorité)	795 000

Mise aux normes PMR bâtiments	MONTANT
Lyautey I : Travaux mise aux normes P.M.R. total: (sous total: -Signalisation PMR -Electricité -Gros œuvre -Menuiseries -Etanchéité finitions)	130 000
Clemenceau : Travaux mise aux normes P.M.R.	10 000
Pasteur : Travaux mise aux normes P.M.R.	10 000
EHPAD : Travaux mise aux normes P.M.R.	8 000
TOTAL (en K€ pour les totaux par priorité)	158 000

Mise aux normes PMR voirie	MONTANT
BATEAUX : Accès PMR	5 000
Zimmersheim : 2 arrêts BUS arrêts Bartholdi	30 000
TOTAL (en K€ pour les totaux par priorité)	35 000

VOIRIE	MONTANT
Bateliers : mur de soutènement (au droit de la propriété Kleinklaus) + Liaison piétonne, sécurisation cycles et piétons (T1 -T2 non comprise)	45 000
Castelnau	50 000
G. de Gaulle : Prolongement de la voie verte	120 000
Habsheim	26 000

Contrôle passerelle	8 000
Rue de Mulhouse	1 038 000
Etude Rue de Mulhouse	20 000
Verdun : aménagement du parking	50 000
Aire Gens du Voyage	30 000
Espaces verts	8 000
Entretien chemins ruraux	6 000
Circulation signalisation, limitation de vitesse et comptages	5 000
Diagnostic amiante et HAP	10 000
Radar pédagogique	4 000
Contrôle des poteaux d'incendie	6 000
Mission BRGM : sondages rue de Mulhouse galerie souterraine	25 000
Rue des Bois : portail et dispositif sélectif piétons	8100
TOTAL (en K€ pour les totaux par priorité)	1 459 100

Marquage et entretien de voirie	MONTANT
Entretien voiries	60 000
Marquage	45 000
TOTAL (en K€ pour les totaux par priorité)	105 000

ECLAIRAGE PUBLIC	MONTANT
Vigneron EP	32 000
Anémone EP	3 000
marché EP	60 000
Sogelink DT DICT	2 500
Relevés topographiques réseau communal fibre optique	3 000
Maintenance TOP INFO ET RELEVÉ VIALIS	5 000
350 luminaires 3334 à remplacer	76 000
Réseaux à géolocaliser	20 000
Accord cadre EP lot 1 candélabres	10 000
Accord cadre EP lot 2 luminaires	30 000
Accord cadre EP lot 3 câbles	4 000
Accord cadre EP lot 4 sources	4 000
Accord cadre EP lot 5 matériel	10 000
TOTAL (en K€ pour les totaux par priorité)	259 500
Retraitement P1 EP	136 000

ECOLE, PERISCOLAIRES et AIRES DE JEUX	MONTANT
Aire de jeux Mermoz - Bâle	6 900
Aires de jeux / plateaux sportifs	6 000
Aire de jeux Habsheim	12 500
RESTO : 3 chariots de débarrasage pour le RESTO	2 600
Bartholdi : 1 vitrine d'affichage sur pied	500
Bartholdi : 1 bureau + 2 chaises + 1 fauteuil pour salles de classes	1 500
Lyautey : 1 vitrine d'affichage sur pied	500

Lyautey : 1 armoire 2 portes pour classe de M. ZERLING	400
Lyautey : 1 meuble bas de rangement	250
Pasteur : chaises	350
Mermoz : 2 vitrines d'affichage sans pieds	600
RASED : test d'intelligence pour les 7-14 ans des écoles Bartholdi et Lyautey	2 200
TOTAL (en K€ pour les totaux par priorité)	34 300

SAPEURS-POMPIERS	MONTANT
Reprise Aménagement F.P.T caisson côté CA + contrôle hydraulique et pompe	5 200
Armoire séchante pour E.P.I	4 980
Ordinateur avec imprimante et vidéo projecteur	2 900
Isolation dépôt	5 300
Matériel pédagogique formation incendie et secours (fumigènes, machine, maquillage, simulation...)	950
TOTAL (en K€ pour les totaux par priorité)	19 330

CTM - ESPACES VERTS	MONTANT
Remplacement des bacs béton sur trottoir 2ème tranche	3 500
Recensement des arbres sur le ban communal	3 000
Jardinière et décoration	2 000
TOTAL (en K€ pour les totaux par priorité)	8 500

CTM - GARAGE, MAGASIN, VOIRIE	MONTANT
VOIRIE: achat d'outillage	500
VOIRIE: 30 ensembles de brasserie	4 800
VOIRIE: marché de matériel de signalisation routière	25 000
MAGASIN: achat outillages	600
GARAGE: achat outillages	600
GARAGE : achat véhicule VL électrique	14 000
GARAGE: vélo assistance électrique	2 200
GARAGE: (Espaces Verts) Matériels électrique sur batterie	8 000
TOTAL (en K€ pour les totaux par priorité)	55 700

CTM - BATIMENT	MONTANT
Restaurant scolaire : remplacement groupe vitrine self	4 000
Garage CTM: remplacement de la 2 ^{ème} porte principale du garage	7 000
Nettoyage graffitis par entreprise	7 000
Fabrication bancs publics galvanisés	3 500
Remplacement vitrages poste police et services culture et éducation	7 000
Remplacement ensemble boîte lettres CTM + sonnette	1 000
Outillage service bâtiments	2 000
Réfection du bureau du DG	3 000
TOTAL	34 500

CTM - ELECTRICITE - ECLAIRAGE - CHAUFFAGE	MONTANT
Repérage des câbles dans le sol place Munderkingen	2 500

Contrôle EP stabilité / mécanique	4 000
Achat d'illumination de Noël	6 000
Amélioration armoire complémentaire place Munderkingen	7 500
Rallonges / boîtiers avec inscription ville	2 400
Eclairage de secours dans les ERP	4 000
Remplacement central BAES (+ bloc)	2 800
Central BAES pour l'accueil du jour	2 500
Mât de cocagne avec massif	1 600
Projecteur led scène Aronde	1 500
Complément spots câble tendu maison jaune	980
Projecteur pour divers manifestations	4 000
Passage de câble pour manifestations	2 000
Remplacement luminaires led école Clemenceau	2 000
Remplacement luminaires led école Pasteur	2 000
Remplacement luminaires au CTM (atelier garage, serrurerie, garages, extérieur)	2 500
Bloc à phares led 2000lm étanche IP65	2 000
Rénovation des sanitaires de l'école Pasteur	1 400
Rénovation des sanitaires de l'école Clemenceau	2 900
Appareil de mesures	1 800
Remplacement luminaire led école Violettes	2 000
Amélioration de la chaufferie Bartholdi	3 355
Amélioration de la chaufferie Lyautey 1	4 842
TOTAL (en K€ pour les totaux par priorité)	66 577

TOTAL GENERAL CTM	165 277
--------------------------	----------------

ARONDE	MONTANT
Eclairage façade Aronde	6 000
Film anti chaleur bureau accueil Aronde	2 000
Mobilier arrivé service culture Aronde	2 500
1 console table de mixage Yamaha QL5 + patch	24 800
5 Projecteurs à LEDS motorisée (3 Watt / pièce)	9 500
20 Rampes à LEDS pour L'ALLEE	2 500
1 Micro ULPXP4 + RECEPTEUR	500
6 Projecteurs à LEDS par 64 (1,5 Watt/ pièce)	3 500
Racks assiettes pour lave-vaisselle	500
Mise en place d'un évier 2 bacs	1 000
24 tables rondes 180 cm diam + 2 chariots (10 pers)	5 800
2 chariots à dossier fixe charge maxi 400kg	700
5 fauteuils pour conférencier	2 700
2 tables basses pour conférencier	500
1200 verres ballons	950
Tasses à café et à thé pour L'Ardoise	300
Tenues SSIAP	550
1 bar mobile sur roulettes	5 000

3 Portes-assiettes sur roulettes	4 000
10 grilles caddies avec attaches	2 000
TOTAL (en K€ pour les totaux par priorité)	75 300

BIBLIOTHEQUE - MATERIEL	MONTANT
2 Imprimante à tickets	1 800
1 Imprimante	800
6 PC	6 000
4 Lecteurs de codes-barres	3 000
5 Liseuses numériques	1 000
1 Climatisation fixe	5 000
2 Chaises de bureau	2 000
10 Chaises pour la salle de lecture	6 000
TOTAL (en K€ pour les totaux par priorité)	25 600

GRANGE, CITE HOF, MANIFESTATIONS	MONTANT
1 comptoir mobile	2 500
2 Emetteurs et récepteurs DMX	1 150
8 projecteurs Warytec LEDS RGBW	3 200
4 Projecteurs Warytec LEDS COB	1 600
1 Gradateur 6x3 KW RVE	1 900
20 Crochets acier	370
Contrepoids obligatoires pour contrôle des perches	3 500
1 Multipaires éclatés	470
8 plots de lestage de tente 3m x 3m	600
20 passages de câbles	2 850
6 Pieds de micro	350
4 Pieds de micro sol	250
1 Micro batterie	800
4 Boitiers actifs	400
6 Projecteurs lumière noir à LEDS	2 800
1 Sono mobile Liberty	3 500
1 Ecran vidéo toile 4 x 3 m sur pied	2 300
1 Micro ULX2/B87C	800
TOTAL (en K€ pour les totaux par priorité)	29 340

EQUIPEMENT SPORTIFS	MONTANT
Acquisition tatamis salle C Cosec	1 500
Equipement tennis	3 500
Gymnase Bartholdi : Panneau d'affichage sportif	8 000
Gymnase Bartholdi : Couvertines	3 500
Tennis réfection terrain	35 000
Boulistes : dalles pour terminer la terrasse	1 000
Gymnase Bartholdi : Percement mur vers le club house	10 000
TOTAL (en K€ pour les totaux par priorité)	62 500

Autres services	MONTANT
Ethylotest électronique	1 300
Bâtons de défense télescopiques	1 300
Meubles	3 000
Site internet	25 000
Appareil photo	1 500
Reliure pour les registres délibérations et arrêtés	1 800
Matériel de conservation des archives	1 000
Restauration de l'atlas cadastral de 1823 et du registre d'enregistrement des actes fonciers (restauration physique, numérisation haute-définition, boîte de conservation sur-mesure)	3 000
Détection Incendie ARONDE	3 500
Equipement travailleur isolé	8 000
TOTAL (en K€ pour les totaux par priorité)	49 400

14- Budget EAU

Complétant le budget principal de la ville depuis 2011, seul un budget annexe doté de l'autonomie financière est examiné par le Conseil Municipal.

Il s'agit du budget annexe de l'eau, en effet il n'y a plus de budget annexe du service de l'assainissement suite au transfert de la compétence au Sivom de l'agglomération Mulhousienne au 01 janvier 2011.

Le budget de l'eau prend en charge les travaux de renforcement et d'extension du réseau, ces opérations étant financées en grande partie par la surtaxe d'eau communale.

La surtaxe d'eau a été augmentée par le Conseil Municipal du 24 novembre 2016, à 0,4319 € HT par/m³, soit 0,4557 € TTC.

Les travaux prévisionnels 2017 sont présentés ci-dessous.

Le service des eaux et le BEV recommande de réaliser les travaux de la rue des Bucherons en priorité pour les problématiques de défense incendie et la réalisation du branchement privé rue de Verdun. La réalisation de la rue Dollfus et la fin de la rue des Lilas/Ile Napoléon est reportée sur 2018.

Les priorités seront données aux investissements suivants :

1 -Rue des Bucherons : €. 150.000,00 HT – 180 000 TTC

2 -Rue des Lilas (2017/2018) : €. 215.000,00 HT – 258 000 TTC
Réalisation de la tranche 1 en 2017 (50 000 HT/60 000 TTC)

3 -Rue de Verdun : €. 4 000,00 HT – 4 800 TTC

TOTAL : 244 800 Euros TTC

Les recettes d'exploitation du budget eau 2017 peuvent être évaluées à 250.000,00 €, et les dépenses d'exploitation à 50.000,00 €. L'amortissement en capital de la dette représentera 100 000 €

Dès lors la capacité d'autofinancement pour 2017 est de 100.000,00 €. La récupération de TVA, suite aux investissements 2016, s'élève à 70.800 €.

Hors nouvel emprunt, seul 170.000 € TTC d'investissements peuvent être financés.

Un emprunt de 70 000 € peut être envisagé. Avec un taux de 2%, sur une durée de 20 ans, la surtaxe d'eau pourra être majorée de 0,01 € HT par/m³ pour équilibrer les exercices futurs.